



Cluses Arve et montagnes



Janvier 2020



**Cluses Arve
& montagnes**

Plan Climat Air Energie Territorial

Plan d'actions

Cluses, Arve & montagnes



**MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT**
Conseil & Expertise

Rédaction : Estelle DUBOIS

Photo de couverture : © 2CCAM



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Sommaire

Glossaire	2
Chapitre I. Construction du plan d'actions.....	3
I.A. Méthodologie de construction du plan d'actions	5
I.A.1. Les ateliers de travail	5
I.A.2. Les documents pris en compte.....	6
I.B. Objectifs et priorités du plan d'actions 2020-2025	7
I.B.1. Objectifs du plan d'actions	7
I.B.2. Le gain attendu des actions.....	8
I.B.3. Priorisation des actions.....	12
Chapitre II. Le plan d'actions	13
II.A. Le budget du plan d'actions 2020-2025	15
II.B. Le calendrier du plan d'actions.....	20
II.C. Les fiches actions	24

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE	
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
CEE	Certificat d'Economie d'Energie
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
EIE	Espace Info Energie
ENR	Energie Renouvelable
ENS	Espace Naturel Sensible
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
MAEC	Mesures Agro-environnementales et Climatiques
PAC	Pompe à Chaleur
PAEC	Projets Agro-environnementaux et Climatiques
PAT	Plan d'Approvisionnement Territorial
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère
PPT	Plan Pastoral Territorial
PTRE	Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique
SPPEH	Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat



Chapitre I.

Construction du plan d'actions



I.A. METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU PLAN D' ACTIONS

I.A.1. Les ateliers de travail

Le plan d'actions du PCAET a été élaboré sur la base d'ateliers de travail, regroupant un large panel d'acteurs du territoire (liste disponible en annexe). Ces ateliers ont traité de 4 grandes thématiques : les bâtiments, la mobilité, l'adaptation au changement climatique et les puits de carbone, ainsi que les énergies renouvelables, permettant ainsi d'aborder tous les champs du PCAET et les questions spécifiques au territoire. Ces ateliers ont également permis de faire remonter les différents projets ou les possibilités d'actions et d'intervention des différents acteurs.

Ainsi le plan d'actions du PCAET est un document co-construit et concerté avec les élus et les acteurs socio-économiques du territoire.

Thématiques des ateliers :

- Logements, bâtiments publics et privés, éclairage public : comment réduire la facture énergétique ?
- Comment concilier besoins de transport et faible empreinte carbone ?
- Comment s'adapter aux conséquences du changement climatique ? Rôle des puits de carbone des espaces naturels et agricoles : quelles potentialités ?
- Energies renouvelables : quel développement sur le territoire ?

I.A.2. Les documents pris en compte

Le plan d'actions se base également sur un ensemble de documents, dont certains sont obligatoirement à prendre en compte.

Dans le cadre du contexte de qualité de l'air dégradée du territoire et de l'enjeu sanitaire que cela représente, le plan d'actions du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) 2 de la vallée de l'Arve a été un document de référence pour un certain nombre d'actions du PCAET, qui doit par ailleurs être compatible avec le PPA.

La cohérence avec d'autres documents structurants du territoire a également été appuyée, en reprenant notamment des actions qui en sont issues : programme LEADER, PAEC Fiers Aravis et PAEC Mont-Blanc Arve Giffre, PPT Fiers Aravis et Haut Giffre, etc.

I.B. OBJECTIFS ET PRIORITES DU PLAN D' ACTIONS 2020-2025

I.B.1. Objectifs du plan d' actions

Le plan d' actions 2020-2025 du PCAET doit répondre à des objectifs stratégiques en matière de mise en œuvre opérationnelle pour l'atteinte des objectifs à horizon 2050. Il doit ainsi mobiliser les différents leviers et acteurs permettant de faciliter et d'impulser la mise en place d' actions de plus long terme. Sur le territoire de Cluses Arve et montagnes, le PPA 1 avait déjà permis d'impulser un certain nombre d' actions.

Le plan d' actions contribue donc à la poursuite et au développement de ces actions, mais également d' actions contenues dans d' autres documents ou intégrées à d' autres démarches, mais qui ont un impact sur les sujets du PCAET.

Ce plan d' action n' a donc pas vocation à mettre en place l' ensemble des mesures permettant d' atteindre les objectifs 2050, mais bien d' initier et poursuivre les démarches, d' engager les actions nécessaires pour la mise en œuvre par la suite d' actions plus opérationnelles, etc.

Ainsi, ce plan climat aborde moins les questions de fret ou de l'hydrogène. En effet, ces sujets sont aujourd' hui soit hors des compétences des collectivités, soit encore trop peu développés pour que des actions soient menées dans le cadre de ce plan d' actions, notamment au regard des moyens demandés et ceux déjà mis en place dans ce plan.

- Fret : ce sujet est hors compétences de la collectivité car il répond aujourd' hui à des démarches et réglementations nationales. Toutefois des actions portées dans le cadre du PPA à une échelle plus large permettront d' agir sur cette question.
- Hydrogène : la production d' hydrogène étant encore à un stade expérimental et des projets de production de BioGNV étant plus avancés sur le territoire, il n' en a pas été fait une priorité. Toutefois, la région Auvergne – Rhone - Alpes étant porteuse d' une ambition forte sur ce sujet, une veille sur les appels à projet ou à manifestation d' intérêt sera réalisée sur la question de l' hydrogène.

Les fiches actions n' ont pas nécessairement toutes le même niveau de détail ou d' objectif. En effet, certaines actions sont déjà partiellement engagées ou prévues et ont donc déjà fait l' objet d' une réflexion plus poussée, ce qui permet de détailler finement les différentes phases ou encore d' identifier précisément les acteurs et budget impliqués. En revanche d' autres actions n' ont pas encore fait l' objet d' une telle réflexion et seront par conséquent affinées au fil de l' eau.

Enfin, différentes études sont prévues dans le plan d' actions, permettant ainsi d' approfondir la connaissance des différents potentiels, gisements, leviers, etc. Ces études permettront d' affiner la stratégie à plus court terme et de fixer des objectifs intermédiaires sur des points spécifiques ou des projets. Les actions pourront alors être corrigées ou amendées en fonction des résultats de ces études, notamment lors de l' évaluation à mi-parcours si ces études ont été réalisées à ce moment.

Le plan d' actions n' est donc pas un document figé, mais qui pourra évoluer dans le temps selon les réflexions menées et les opportunités qui se dégageront.

I.B.2. Le gain attendu des actions

La mise en place du plan d'actions doit permettre d'obtenir des résultats concrets en matière de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de GES, de production d'énergie renouvelables et de réduction des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'en matière d'adaptation au changement climatique (non chiffrable).

Pour chaque ensemble d'actions (certaines actions contribuant à l'atteinte d'un objectif commun), les gains Energie, Carbone et Air ont été estimés. Ainsi une action mise en œuvre dans sa globalité et ayant atteint son objectif peut permettre l'atteinte d'un objectif Energie (réduction de la consommation ou production d'énergie renouvelable) auquel est associé un gain Carbone. Certaines actions peuvent également avoir un gain Carbone direct (par exemple pour la mobilité électrique, ou le stockage de carbone).

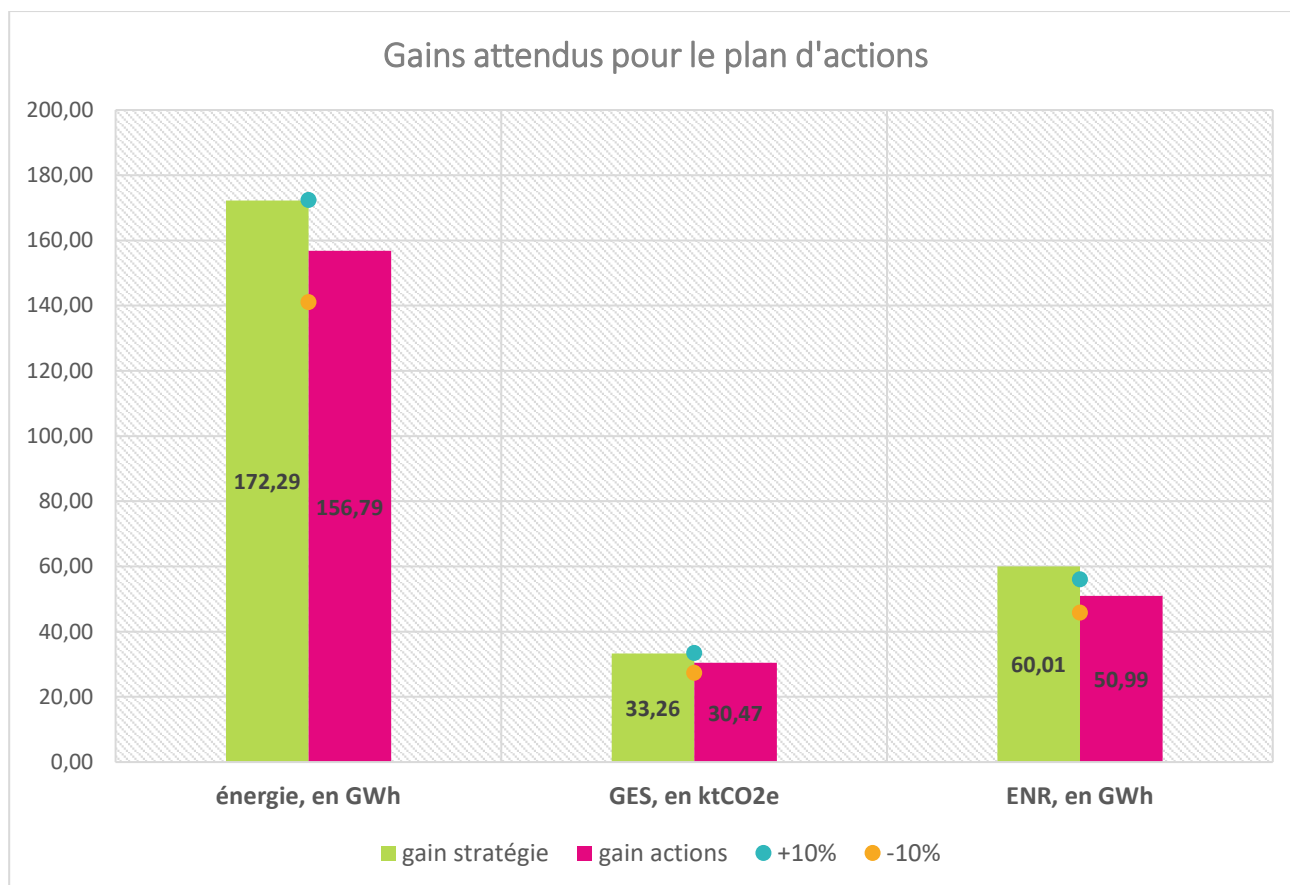
Il s'agit ici d'une estimation globale, liée à des objectifs chiffrés associés aux actions. Il sera nécessaire d'observer les données fournies par l'OREGES pour évaluer l'atteinte ou non de ces objectifs chiffrés. En effet, même si l'outil de suivi du PCAET permet de suivre la mise en œuvre des actions, il ne permettra pas de calculer les nouvelles données de consommation d'énergie ou d'émissions de GES. A ce stade il sera également nécessaire de conserver en tête les différents éléments qui pourront influencer les données (augmentation de la population, nouvelles activités, etc.).

Attention, il est également rappelé que l'exercice d'estimation des gains attendus sur les éléments des fiches actions comporte des incertitudes, liées notamment à la complexité d'estimer à l'avance le niveau de réalisation effectif des actions, tant dans l'atteinte de l'ambition de l'action que dans la mise en œuvre opérationnelle de chaque poste. Ce gain est donc à considérer comme un indicateur de l'ambition et de l'objectif de l'action, mais n'est pas représentatif d'une réalité future liée à la mise en place de l'action. L'ensemble des gains ont été estimés sur la base des éléments du diagnostic et sur des recherches bibliographiques approfondies. L'estimation est également alimentée par d'autres documents, tel le PPA par exemple.

Une première comparaison avec la stratégie « linéaire » (objectif 2050 simplement étiré entre 2015 et 2050) a permis d'identifier l'écart entre les gains estimés par le plan d'actions en 2026 (année sur laquelle on suppose que l'ensemble des actions du premier PCAET auront été mises en œuvre) et les gains attendus en 2026 par la stratégie. La comparaison a également été réalisée sur les objectifs de réductions des émissions de polluants atmosphériques visés dans le cadre du PPA pour 2023.

Une marge d'incertitude a été prise en compte lors de cette comparaison, afin de prendre en compte les différentes limites des données utilisées et du calcul d'un gain estimé selon les actions. Il est en effet complexe d'estimer avec précision les économies qui pourront être réalisées par action sur l'horizon 2026. Cette marge d'incertitude est estimée à + 10 % et -10% du gain estimé pour les actions. Cela permet de créer une fourchette dans laquelle s'insère cette estimation du gain. La comparaison avec l'objectif doit donc se faire par rapport à cette fourchette.

Afin d'atteindre les objectifs du PPA en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques en 2023, les objectifs des actions ont été fixés de manière ambitieuse (ce qui a des répercussions sur les coûts et sur la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action), sans quoi les objectifs du PPA n'auraient pu être atteints. Au regard de l'enjeu de qualité de l'air du territoire, il a semblé nécessaire de se fixer un objectif ambitieux en la matière. Tout ceci permet de se rapprocher de manière conséquente des objectifs qui avaient été fixés dans la stratégie à horizon 2026.



a Les gains en matière d'économie d'énergie

Le plan d'actions 2020 – 2025 doit permettre d'atteindre un gain de 156.79 GWh économisés, soit une consommation d'énergie de 1122 GWh, à fin 2025 (à population constante).

Les gains sont actuellement concentrés sur les secteurs résidentiel, industriel et routier, le plan d'actions n'engageant actuellement pas d'actions de réduction des consommations sur les autres secteurs, ou celles-ci n'étant pas chiffrables.

	2016	Gains GWh
Résidentiel	435,58	55,71
Tertiaire	235,09	22,20
Transport routier	309,06	41,87
Industrie	294,79	37,00

Les actions apportant le gain le plus important sont :

- BAT_entreprises : 37 GWh
- BAT_rénovation : 36 GWh pour environ 800 logements rénovés par an

b Les gains en matière de production d'énergies renouvelables

Le plan d'actions 2020-2025 doit permettre d'atteindre un gain de 51 GWh d'ENR produits, soit une production totale de 196.3 GWh à fin 2025 (à population constante)

Les gains de ce plan d'actions portent essentiellement sur le photovoltaïque, le solaire thermique et le bois énergie. Les autres énergies seront développées dans d'autres plans d'actions.

	2016	Gains GWh
Solaire photovoltaïque	0.95	19,96
Hydraulique	75.43	0
Biomasse solide	58.65	24,53
Géothermie	8.98	0,82
Solaire thermique	0.96	5,68
Biogaz	0.16	0

Les actions apportant les gains les plus importants sont :

- ENR_Photovoltaique : 19.96 GWh pour près de 130 000 m² de panneaux à installer
- ENR_Bois : 24.5 GWh pour environ 5% de nouveaux ménages chauffés au bois et 850 appareils de chauffage au bois plus performants

c Les gains en matière de réduction des émissions de GES

Le plan d'actions 2020-2025 doit permettre d'atteindre un gain de 30.5 ktCO2e économisées, soit des émissions totales de 177 ktCO2e à fin 2025 (à population constante).

Les gains sont actuellement concentrés sur les mêmes secteurs que pour les économies d'énergie, mais la production d'ENR et des actions sur le volet non énergétique de l'agriculture permettent également de générer une réduction des émissions de GES.

Les actions apportant les gains les plus importants sont :

- BAT_rénovation : 5.74 ktCO2e pour 800 logements rénovés par an
- MOB_bas carbone : 5.9 ktCO2e pour la mobilité électrique et l'amélioration de la performance des véhicules

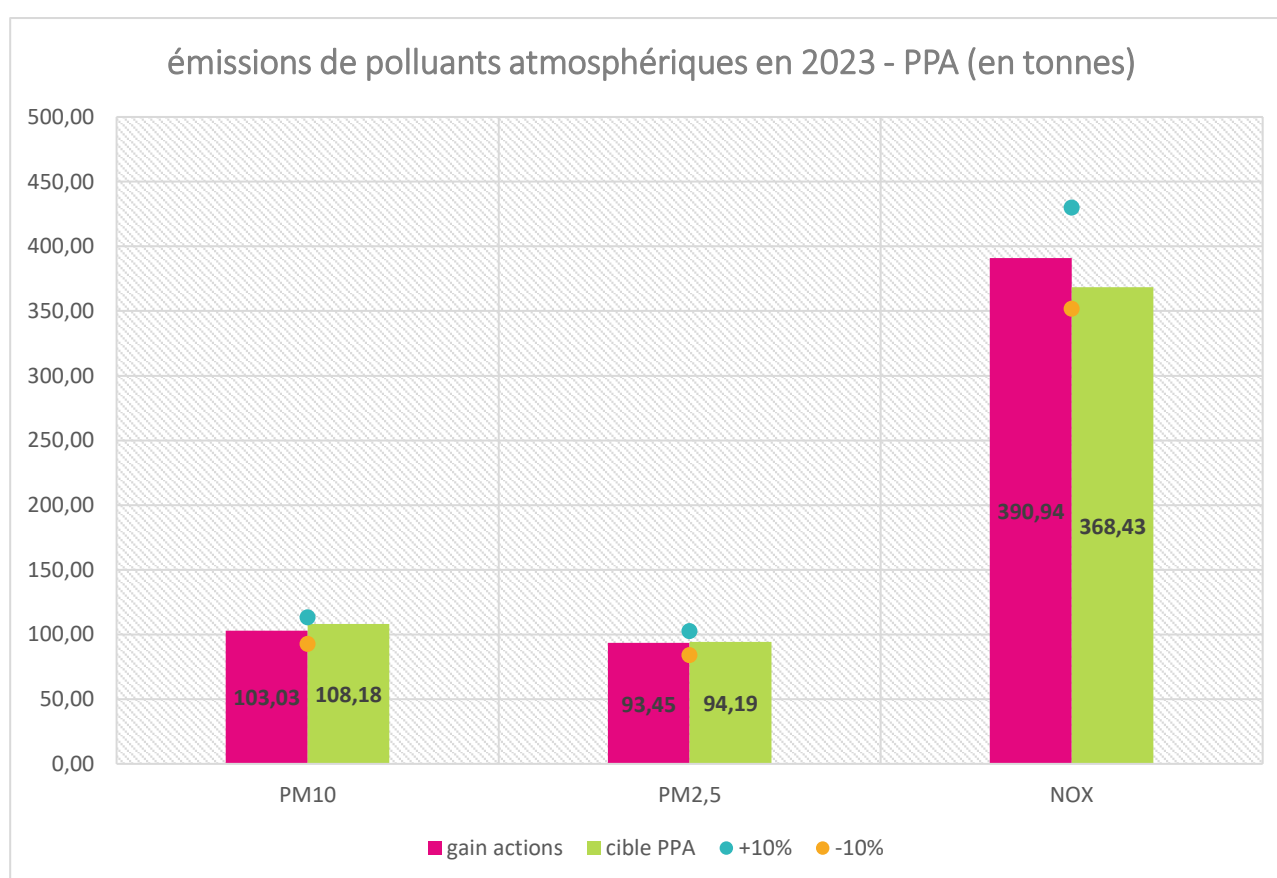
	2016	Gains ktCO2e
Emissions de GES	207.55	30.47

d Les gains en matière de qualité de l'air

Dans le cadre du PPA, un gain a été estimé pour le plan d'actions sur les polluants ciblés dans le PPA : particules fines (PM10 et PM2.5) et oxydes d'azotes (Nox).

Les estimations de gains sur les oxydes d'azotes (Nox) ne permettent pas d'atteindre les gains attendus par le PPA en 2023. Toutefois, comme indiqué plus haut, plusieurs facteurs n'ont pas pu être pris en compte, il est alors nécessaire de prendre en compte la marge d'incertitude, qui, elle, permet d'atteindre les objectifs du PPA.

	2016	Gains ktCO2e	Emissions en 2026 - actions	Emissions en 2026 - PPA
PM 10	126.35	4,39	103,03	108,18
PM 2.5	112.68	3,23	93,45	94,19
NOx	421.03	5,87	390,94	368,43



I.B.3. Priorisation des actions

Des priorités ont été données sur certaines thématiques dans le plan d'actions, en fonction de leur facilité de mise en œuvre, du niveau d'engagement de la démarche et de l'importance du gisement (production d'énergie, économies, efficacité des mesures, etc.).

PRIORITE DES ACTIONS		
+++	priorité de niveau 1	action à engager rapidement, moyens importants à mettre en œuvre, gisement mobilisé important
++	priorité de niveau 2	action importante, effets de leviers sur d'autres actions, visibilité du PCAET, agit sur des champs d'enjeux moindres
+	priorité de niveau 3	action moins urgente, agit sur des gisements faibles ou des enjeux mineurs, action de soutien ou rappel d'une autre action

Les actions suivantes ont été identifiées comme des actions phares du PCAET, en raison de l'engagement avancé des démarches ou des gisements qu'ils représentent.

- Encourager les mobilités actives
- Accompagner la rénovation énergétique des logements
- Valoriser les potentiels en photovoltaïque
- Structurer la filière forestière
- Améliorer la qualité de l'air



Chapitre II.

Le plan d'actions



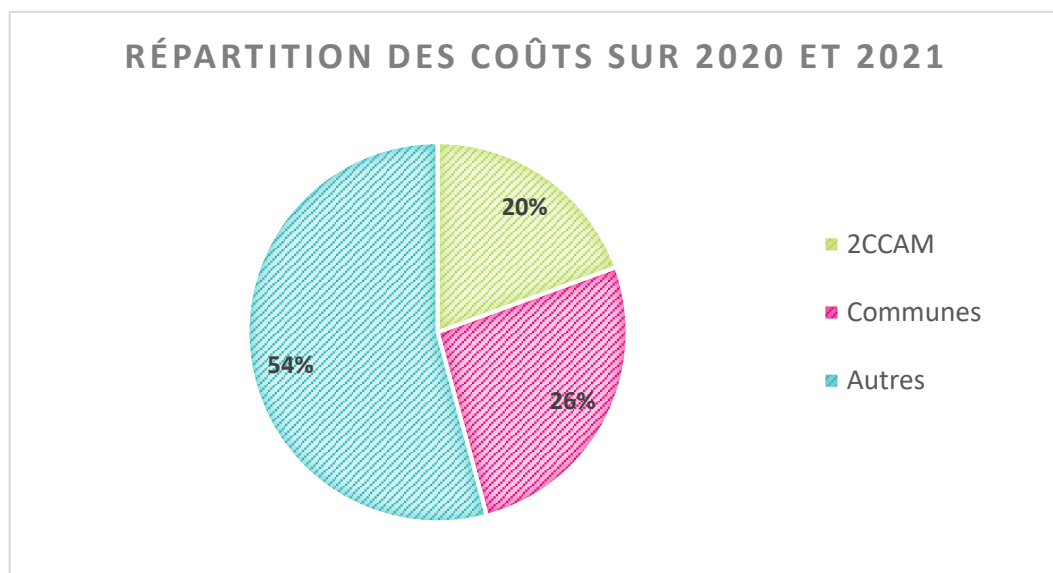
II.A. LE BUDGET DU PLAN D' ACTIONS 2020-2025

Le coût de mise en œuvre des différentes actions a été estimé, de façon à produire une estimation du coût global du plan d'actions et de flécher les différents financeurs potentiels.

Les éléments présentés ci-dessous concernent les deux premières années du PCAET (un retard de mise en œuvre suite à la situation sanitaire est toutefois à prévoir), ces deux années ayant fait l'objet d'un travail de chiffrage plus important, en particulier sur le budget alloué par la 2CCAM. Les tableaux complets sur les 6 ans du PCAET sont disponibles en annexe du plan d'actions.

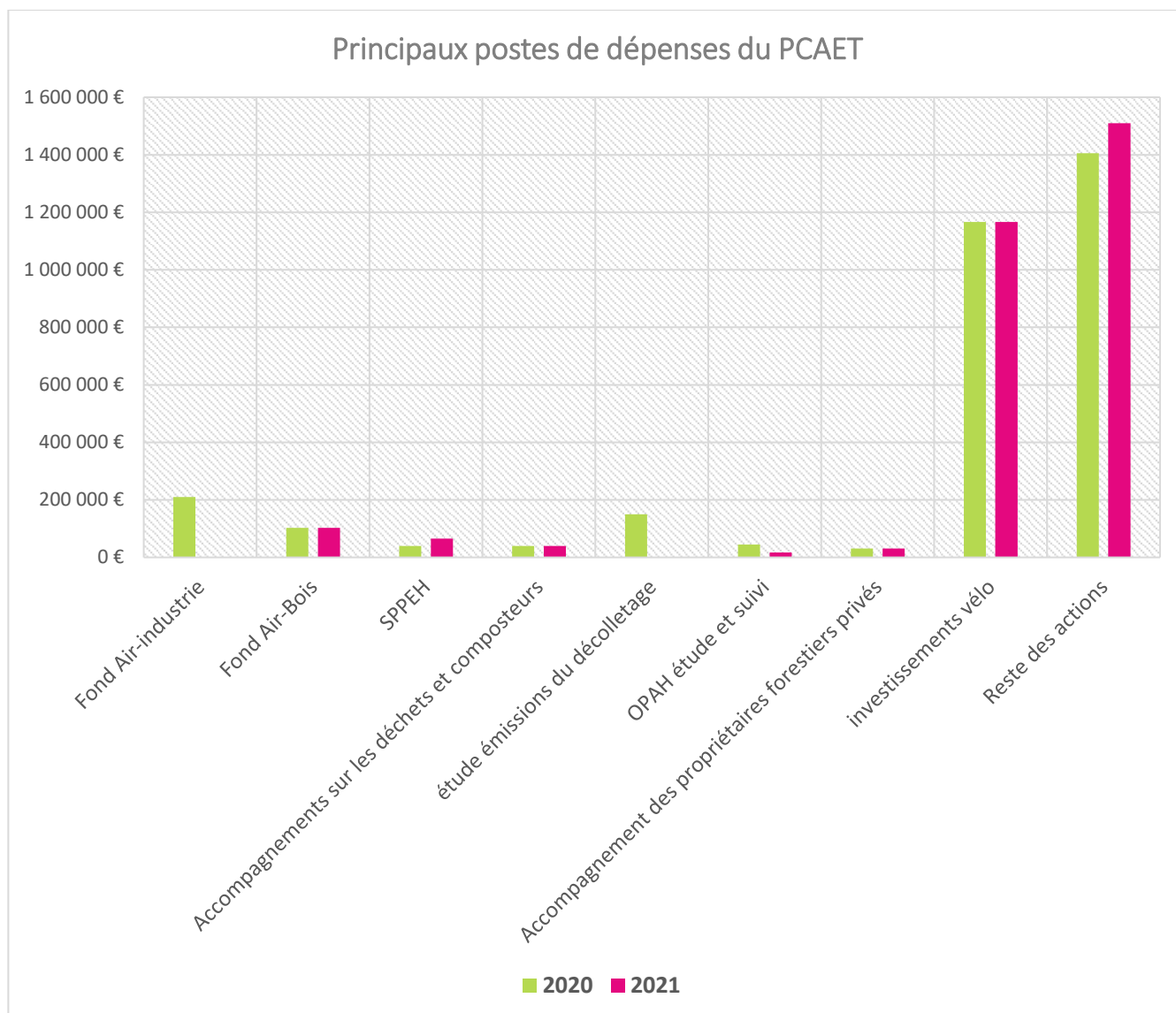
Sur les deux premières années du plan d'actions, 2020 et 2021, l'exercice d'estimation des coûts et d'identification des sources de financements a été réalisé de manière plus fine, afin de proposer un plan de financement le plus opérationnel possible et en cohérence avec les budgets déjà identifiés des différents organismes.

Certaines actions relèvent du fonctionnement habituel de la et n'apparaissent donc pas dans le tableau des coûts (elles sont indiquées « hors budget PCAET » dans les fiches actions). La répartition entre les différents financeurs se fait telle que suit sur le graphique ci-dessous :



Il est ainsi à noter que certaines actions ont un poids plus important que d'autres dans ce budget et que certaines de ces actions sont également celles permettant d'obtenir les gains les plus importants. Il s'agit également d'actions dont le coût est déjà identifié dans les lignes budgétaires des différents financeurs :

- Travaux et équipements pour le schéma directeur vélo : 1.1 million € par an
- Création d'un fonds air-industrie : 210 000 € sur les 2 premières années (sous réserve de participation de la 2CCAM au dispositif, encore en cours d'étude)
- Etude sur les émissions du décollage : 150 000 €
- Financement du fonds Air-bois : environ 100 000 € par an



Il est également important de noter que certains budgets sont également à mettre au regard de l'existence du PPA sur le territoire et que des parts importantes sont co-financées ou subventionnées par d'autres acteurs (Etat, Région, Département, etc.).

Le graphique ci-dessous illustre bien la répartition du coût des différentes actions et le poids de certaines d'entre elles.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition par action et par financeur du budget, ainsi qu'une répartition estimative sur les 2 premières années du plan d'actions.

Ce tableau présente à la fois des éléments de budget déjà identifiés, des estimations de coûts et de supports des coûts qui peuvent être amenés à évoluer dans le temps au fil de la mise en œuvre des actions.

Présentation du coût du PCAET par financeur

ACTION	2020			2021		
	2CCAM	Communes	Autres financeurs	2CCAM	Communes	Autres financeurs
ANIM_suivi_PCAET	5 000 €		30 000 €	5 000 €		30 000 €
ANIM_sensibilisation				1 500 €		2 000 €
ADAPT_forêt	28 150 €		53 150 €	13 150 €		81 150 €
ADAPT_agriculture	8 250 €		18 250 €			10 000 €
ADAPT_eau						
ADAPT_risques						
ADAPT_tourisme	2 000 €		8 000 €	17 000 €		8 000 €
ADAPT_cadredevie						
ADAPT_déchets	40 000 €			45 000 €		
AIR_PPA	108 295 €		263 500 €	8 295 €		3 500 €
ENR_planification						
ENR_bois	105 833 €		5 000 €	105 833 €		20 000 €
ENR_biogaz						
ENR_photovoltaique						
ENR_chaleur						
ENR_électricité						
MOB_actives	23 000 €	471 167 €	700 000 €	5 000 €	504 500 €	700 000 €
MOB_covoiturage				54 800 €		
MOB_bascarbonate		3 900 €	9 100 €		3 900 €	9 100 €
MOB_organisation	6 000 €			5 000 €		
MOB_emploi	6 667 €		10 000 €	6 667 €		10 000 €
BAT_rénovation	62 500 €		22 500 €	75 833 €		5 833 €
BAT_acteurs						
BAT_collectivité						
BAT_éclairage						
BAT_entreprises			10 000 €			10 000 €
TOTAL	395 694 €	475 067 €	1 129 500 €	343 078 €	508 400 €	889 583 €
	2 000 261 €			1 741 061 €		

Présentation des coûts du PCAET sur les années 2020 & 2021, par financeur et détail des actions

En rose sont fléchés les éléments pour lesquels le financement est déjà existant ou identifié.

ACTION	OBJET	BUDGET	2020			2021		
			2CCAM	Communes	Autres financeurs	2CCAM	Communes	Autres financeurs
ANIM_suivi_PCAET	suivi du PCAET à la 2CCMA	1 ETP par an à la 2CCAM (suivi, coordination et animation du PCAET) 0,2 ETP par an à la 2CCAM (communication et recherche de financements)						
	communication spécifique sur les actions (ciblées dans les actions, à destination d'autres acteurs)	30 000 € par an			30 000 €			30 000 €
	communication générale sur les actions du PCAET et communication grand public	5 000 € par an	5 000 €			5 000 €		
ANIM_sensibilisation	organisation de rencontres thématiques à destination des collectivités	500 € par an (pour 2 rencontres par an)				500 €		
	Animations grand public	1000 € par an (pour une ou 2 animations)				1 000 €		
	Organisation de rencontres thématiques à destination des entreprises	1 000 € par rencontre (2 rencontres par an sur 4 ans)						2 000 €
ADAPT_forêt	accompagnement des propriétaires forestiers privés	31 300 € par an (marché avec le CRPF)	3 150 €		28 150 €	3 150 €		28 150 €
	diagnostics de terrain (réalisés par le CRPF)	25 000 € par an (5 000 € par diagnostic, 5 par an)			25 000 €			25 000 €
	séchage bois bûche	63 000 € (action du programme LEADER, sur 2 ans)	25000			10000		28000
ADAPT_agriculture	Animations et formations pour les agriculteurs	10 000 € par an			10 000 €			10 000 €
	Actions de préservation du foncier	à définir						
	Stratégie pastorale	16 500 € sur 2020	8 250 €		8 250 €			
ADAPT_eau	Accompagnement Arve Pure	sur le dispositif existant						
	Accompagnement agriculteurs	sur les dispositifs existants						
ADAPT_risques	Réseaux séparatifs	budget annuel hors PCAET						
ADAPT_tourisme	Sensibilisation sur les espaces naturels	10 000 € an	2 000 €		8 000 €	2 000 €		8 000 €
	concertation pour le livret DD tourisme	15 000 € de frais d'animation et études				15 000 €		
ADAPT_déchets	Compostage partagé	17 000 € par an (composteurs & animations)	17 000 €			17 000 €		
	Accompagnement à la réduction et gestion des déchets	23 000 € par an (SERD et communication)	23 000 €			23 000 €		
	Accompagnement économie circulaire	à définir						
	charte "entreprise exemplaire"	5 000 €				5 000 €		
	Une installation de traitement des déchets inertes	à définir						
AIR_PPA	communication sur le brûlage des déchets	1 500 € par an			1 500 €			1 500 €
	Ambassadeur de l'air	108 € par mois sur 4 ans + 7 000 € de fonctionnement par an	8 295 €			8 295 €		
	Fonds air-industrie	20 000 € études ; 190 000 € fonds	70 000 €		140 000 €	à définir		
	étude émissions décolletage	150 000 € sur 2020	30 000 €		120 000 €			
	Rencontres pour l'optimisation du transport de marchandises	2 000 € par rencontre (1 rencontre par an sur 3 ans)			2 000 €			2 000 €
ENR_bois	Fonds Air-Bois	205 065 € sur 2 ans	102 533 €			102 533 €		
	communication et sensibilisation pour le grand public	5 000 € par an			5 000 €			5 000 €
	animation du fonds air bois	3 300 € par an (contribution au poste au SM3a)	3 300 €			3 300 €		

ACTION	OBJET	BUDGET	2020			2021		
			2CCAM	Communes	Autres financeurs	2CCAM	Communes	Autres financeurs
	démarchage et recensement des professionnels (SM3A et communes forestières)	15 000 €						15 000 €
ENR_biogaz	Suivi des projets méthanisation et GNV	réalisé en interne						
	Subvention fonds air gaz (sous réserve de validation)	400 € par raccordement (maximum 120 sur 3 ans)	à définir			à définir		
	communication sur le fonds air gaz (sous réserve de validation)	2 000 € par an (sur 3 ans)	à définir			à définir		
MOB_actives	plan de balisage	18 000 € sur 2020	18 000 €					
	investissements prévus pour le schéma directeur vélo	7 millions € à répartir sur les 6 ans (soit environ 1,15 million par an)		466 667 €	700 000 €		466 667 €	700 000 €
	balisage	enveloppe de 100 000 € (répartition sur la durée à définir)					33 333 €	
	Subvention VAE	5 000 € par an sur au moins 2 ans	5 000 €			5 000 €		
	Pédibus	4 500 € par an (pour 3 écoles par an)		4 500 €			4 500 €	
MOB_covoiturage	une ligne de covoiturage	50 000 € pour la première année (dont études) puis, 20 000 € par an les années suivantes (exploitation et suivi)				50 000 €		
	autopartage type citiz	4 800 € par an sur les 3 premières années, puis 2 400 € par an				4800		
MOB_bascarbonate	installation de bornes IRVE	13 000 € par borne (1 borne par an)		3 900 €	9 100 €		3 900 €	9 100 €
MOB_organisation	transports en commun	budget annuel hors PCAET						
	animation cartographie des mobilités	5 000 € par an, sur 5 ans				5 000 €		
	mobilisation sur la ZFE	6 000 € pour 2020	6 000 €					
MOB_emploi	Accompagnement des entreprises	10 000 € par an			10 000 €			10 000 €
	Mobilité solidaire	20 000 € sur 3 ans	6 667 €			6 667 €		
BAT_rénovation	SPPEH (démarrage prévu en mai 2020)	0,5€ par hab + un animateur	40 000 €			65 000 €		
	OPAH - études	45 000 € sur 2 ans	22 500 €		22 500 €			
	OPAH - suivi animation	50 000 € sur 3 ans				10 833 €		5 833 €
	aides à la rénovation - 2CCAM	montant à définir						
BAT_acteurs	Accompagner les professionnels de la rénovation	à définir chaque année selon les besoins et les possibilités						
BAT_collectivité	service CEP (conseiller en énergie partagé)	1,6 € par habitant par an (67 500 € par an)				à définir		
	Rénovation de bâtiments publics	500 000 € (selon les projets aboutissant sur la durée du plan d'actions)						
BAT_éclairage	Changement des luminaires	environ 100 000 € par an sur 4 ans (150 € par luminaire, 3000 points)						
BAT_entreprises	visites énergies CCI	10 000 € par an (pour 5 visites par an)			10 000 €			10 000 €

II.B. LE CALENDRIER DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions s'étale sur 6 ans, de 2020 à 2025.

Un calendrier indicatif a été renseigné pour chaque action, afin de définir les différentes étapes de mise en œuvre et les temps forts des actions. Cela permet également de représenter et d'estimer la façon dont les actions s'échelonnent sur les 6 ans, notamment au regard des budgets et des priorités.

Certaines actions courent sur l'ensemble de la période.

ACTION	OBJET	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ANIM_suivi_PCAET	1 ETP à la 2CCAM						
ANIM_sensibilisation	Collectivités						
	Grand public						
	sensibilisation globale						
	Entreprises						
ADAPT_forêt	accompagnement des propriétaires						
	diagnostics de terrain						
	réalisation des routes forestières						
	solutions de stockage intermédiaire						
	plan d'approvisionnement territorial						
	sensibilisation du grand public						
	communication et mobilisation globale						
ADAPT_agriculture	Animations et formations						
	Actions de préservation du foncier						
	Communication et sensibilisation						
	Accompagnement des projets de vente à la ferme						
	programme alimentaire locale						
ADAPT_eau	Sensibilisation et communication						
	Réalisation de zonages des eaux pluviales						
	Accompagnement Arve Pure						
	Accompagnement agriculteurs						
ADAPT_risques	Préservation des zones humides						
	accompagnement pour limiter le ruissellement						
	Communication						
	Réseaux séparatifs						
ADAPT_tourisme	schéma de développement touristique						
	Sensibilisation						
ADAPT_cadredevie	Sensibilisation						
	Rencontre acteurs du paysagisme						
	Charte Paysagère						
ADAPT_déchets	Compostage partagé						
	Communication						
	accompagnement à la réduction des déchets						
	charte entreprises						
	communication brûlage des déchets						
	Une installation de traitement des déchets inertes						
AIR_PPA	Ambassadeur de l'air						
	Communication						
	Rencontres pour l'optimisation du transport de marchandises						
ENR_planification	Communication						
	Rédaction du SDE						
ENR_bois	Fonds Air-Bois : 7,3 millions € (échelle du PPA), soit 1,2 millions € pour les EPCI (250 000 à 350 000 € sur 3 ans)						

ACTION	OBJET	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	communication et sensibilisation document sur les fournisseurs de bois						
ENR_biogaz	Suivi des projets méthanisation et biogaz Subvention fonds air gaz communication						
ENR_photovoltaique	mobilisation sur les grandes superficies animation des citoyens communication auprès des élus						
ENR_chaleur	Communication Etude chaleur fatale						
ENR_électricité	étude hydroélectricité étude éolien						
MOB_actives	plan de balisage investissements prévus pour le schéma directeur vélo Animations Pédibus						
MOB_covoiturage	études de faisabilité lignes de covoiturage travaux et équipements lignes de covoiturage animation : environ 50j autopartage type citiz communication covoiturage communication autopartage						
MOB_bascarbone	installation de bornes IRVE Suivi projets biogv : investissements selon implication de la 2CCAM						
MOB_organisation	faire des gares des pôles multimodaux communication cartographie des mobilités mobilisation sur la ZFE						
MOB_emploi	Communication télétravail Accompagnement des entreprises Mobilité solidaire						
BAT_rénovation	SPPEH subvention pour la rénovation énergétique lutte contre la précarité énergétique communication OPAH						
BAT_acteurs	Accompagner les professionnels de la rénovation Communication Mobilisation des acteurs de la transaction immobilière enquête sur les produits biosourcés						
BAT_collectivité	service CEP Rénovation de bâtiments publicss Communication et mobilisation interne						

ACTION	OBJET	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BAT_éclairage	Changement des luminaires						
	Schéma lumière						
	étude trame noire						
	règlement de publicité						
BAT_entreprises	visites énergies CCI						
	communication et rencontres						

II.C.LES FICHES ACTIONS

Le plan d'actions est présenté sous forme de fiches actions, qui reprennent :

- Les éléments de contexte de l'actions
- Les objectifs de l'action
- Les modalités de mise en œuvre
- Les porteurs et partenaires
- Les éléments de coûts et les financements identifiés
- Les gains attendus
- Les indicateurs de suivi